acteurs**publics**

Nom de la source

Acteurs Publics

Type de source

Presse • Presse Web

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

© 2018 Acteurs Publics. Tous droits réservés. présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



news-20180918-SEA-19901

Mardi 18 septembre 2018 • 14:30 +0200

Acteurs Publics • 745 mots

IA : le gouvernement lance le chantier des plates-formes de partage de données

a donnée comme carburant de l'intelligence artificielle. Conscient que la donnée joue un rôle essentiel dans le développement de l'intelligence artificielle, le secrétaire d'État au Numérique, Mounir Mahjoubi, a lancé, ce 18 septembre, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui prendra fin le 16 novembre. L'objectif? «Recueillir l'intérêt d'acteurs privés et publics pour un futur appel à projets soutenant des initiatives de mutualisation de données au sein de plates-formes sectorielles ou cross-sectorielles», indique le document descriptif de l'appel. En d'autres termes, il s'agit de déterminer jusqu'où sont prêtes à aller administrations publiques et entreprises dans le partage de leurs données pour en libérer le potentiel, mais aussi d'identifier leurs besoins.

Lors de la présentation de son plan d'action pour le développement de l'intelligence artificielle (IA), le 29 mars dernier, et reprenant les préconisations du rapport Villani sur le sujet, le président de la République avait mis un point d'honneur à faire tomber les barrières qui confinent les données et freinent l'innovation.

Les techniques d'apprentissage automatique actuelles reposent en effet sur des montagnes de données, rassemblées par jeux de données lisibles et structurés. «En outre, au-delà de ces méthodes d'apprentissage, la constitution de jeux de données est aussi nécessaire pour évaluer les algorithmes d'IA, que ce soit pour mesurer leur performance, contrôler la conformité de leur fonctionnement par rapport à leur finalité ou évaluer leur sécurité», ajoute le document.

Cet AMI doit enfin, en plus de mesurer l'appétit des acteurs pour des projets de mutualisation de données, aussi permettre de recueillir leur avis sur «les modalités de cofinancements privé-public les plus adaptés» à ces fins, de même que de modèles «leurs propositions économiques permettant aux initiatives soutenues de générer une activité viable et pérenne, sans nouveaux financements publics, à horizon moyen de trois ans».

Explorer des modes de financement

Dans le document, le secrétariat d'État détaille les conditions dans lesquelles le soutien de l'État pourra être apporté à un projet. Le projet devra impérativement avoir une approche sectorielle ou crosssectorielle, nécessitant le «désilotage» de jeux de données. L'État n'apportera son soutien qu'à condition que l'initiative soit économiquement viable sous trois ans, qu'elle recoure à des formats de données «exclusivement ouverts» et à des interfaces applicatives de programmation (API) «documentées» et qu'elle démontre son respect des règles de protection des données personnelles.

En outre, l'État ne soutiendra que les dépenses relatives à la «constitution d'une base de données massive à partir de bases tierces» ou bien à «l'intégration de nouvelles données dans une base de données massive déjà constituée», à annotation, ou encore développement d'interfaces techniques permettant leur mise à disposition.

Le gouvernement propose pour le moment deux modalités d'intervention de l'État. La première par le biais de subventions et avances remboursables, «dans une logique d'amorçage », et dans l'attente d'un modèle économique pérenne. La seconde, par le biais de prises de participation minoritaires dans une structure juridique propre dont l'activité principale consiste justement à mutualiser des données au sein d'une plateforme sectorielle. Mais le secrétariat d'État se dit ouvert, l'objet de l'appel à manifestation étant justement de faire émerger d'autres formes de soutien public.

Désenclaver les secteurs d'activité

Le partage de données dans un secteur, et a fortiori entre plusieurs secteurs reste très limité. C'est tout l'enjeu, par exemple, de l'Institut national des données de santé chargé de piloter le Système national des données de santé et de l'améliorer en vue de la création d'un «Health Data Hub».

Mais, alors que la loi «République numérique» de 2016 avait consacré l'ouverture des données publiques, certains freins subsistent, notamment dans le secteur très convoité des transports. Faute de décret d'application de certaines dispositions de la «loi Macron», les données afférentes n'ont jamais été ouvertes. Le gouvernement propose désormais d'y remédier en intégrant un volet open data au futur projet de loi «Orientations et Mobilités» que prépare la ministre des Transports, Élisabeth Borne. Une initiative qui ne permettra, finalement, que de mettre la France en conformité avec les nouvelles règles européennes en la matière, qui entreront en application en 2019.

Avec l'AMI «Mutualisation de données pour l'intelligence artificielle», le secrétariat d'État au Numérique espère toutefois que les contributions des acteurs permettront de mieux identifier et préciser les besoins liés à la constitution de bases de données communes. Notamment en termes d'assiette financière, de nombre et de types de partenaires, ou encore de structure porteuse. De quoi cibler davantage l'appel à projets qui sera lancé début 2019.

Cet article est paru dans Acteurs **Publics**

http://www.acteurspublics.com/2018/0 9/18/ia-le-gouvernement-lance-le-chan tier-des-plates-formes-de-partage-de-d onnees